



ASSOCIATION des Maisons D'Accueil Le PHARE

PROJET ASSOCIATIF (2021 - 2026)

Validé par l'Assemblée Générale du 15 Juin 2021

	Notre histoire	p 2
1-	Notre éthique, nos valeurs	p 2
2-	Notre environnement	p 3
	2.1 Le cadre juridique	
	2.2 L'environnement local	
	2.3 Le partenariat	
3-	Notre mission, la protection de l'Enfance	p 3
4-	Notre organisation	p 4
	4.1 Adhérents, administrateurs, salariés	
	4.2 Dirigeance et Gouvernance	
5-	Nos priorités d'actions	p 5
	Conclusion	

NOTRE HISTOIRE

1884 : Création de l'accueil d'enfants à Villeneuve de Berg (Dominicaines du PUY)

1900 : Ouverture d'un orphelinat à Meysse (Sœurs de Saint Roch)

Il aura fallu bien des décennies pour permettre le passage de la charité chrétienne à la solidarité républicaine qui s'appelle aujourd'hui la protection de l'enfance et pour aboutir à une transformation structurelle (de la congrégation à l'association) qui s'est achevée dans les années 2010 par un rapprochement des deux maisons.

2012 : Notre association dénommée « Association des Maisons d'Accueil Le PHARE » est enregistrée en préfecture de l'Ardèche le 13 Janvier 2012 sous le numéro W072001879.

Pour nous le PHARE signifie :

- Protéger
- Héberger
- Accompagner
- Rassurer
- Ecouter

Cette fusion entamée en 2011 correspondait à une nécessité de notre époque et une opportunité pour notre territoire de Basse Ardèche.

1 – NOTRE ETHIQUE, NOS VALEURS

L'Association « Maisons d'Accueil le PHARE » se reconnaît dans une vision humaniste qui trouve son origine dans la pensée et l'action caritative des congrégations fondatrices de nos établissements. C'est ainsi que notre association entend conduire son action dans l'esprit et le respect des valeurs suivantes :

- **Respect**

L'association accueille les personnes dans leur intégralité et respecte leur intégrité. A ce titre, elle ne les juge pas.

Elle cherche à les comprendre à travers leur histoire et en privilégiant le dialogue dans l'accueil, l'accompagnement, le soutien à la parentalité.

Quelque soient leurs croyances et leur culture, l'association fonde le respect sur les principes de laïcité et de liberté

- **Tolérance et bienveillance**

L'Association défend une conception d'ouverture au monde fondée sur l'accueil de la différence et de la singularité des personnes dans le respect de leurs valeurs mais aussi des cadres législatifs et réglementaires.

Elle prône la tolérance et la bienveillance comme des valeurs essentielles de la vie en société et s'engage à les transmettre à tous les niveaux de la pratique associative et professionnelle

- **Equité et Dignité**

L'association s'engage :

- A accueillir toutes les personnes qui lui sont confiées de manière équitable quelle que soit leur situation et leur histoire
- A leur redonner confiance en leurs capacités à mobiliser leurs compétences dans la recherche de solutions pérennes, par une écoute bienveillante de leurs besoins et de leurs projets

3 – NOTRE ENVIRONNEMENT

3.1 Le Cadre juridique

L'association développe son action dans l'environnement juridique et le cadre législatif de notre société pour poursuivre les objectifs qu'elle s'est donnés.

Notre cadre juridique est, pour l'essentiel, constitué par l'ensemble des lois de l'action sociale et médico-sociale relatives à la protection de l'enfance (lois de 2002, 2007 et 2016) et à l'enfance délinquante (ordonnance de 1945 revue en 2018)

3.2 Environnement local et territorial

L'association inscrit son action dans les orientations du schéma départemental « Santé Enfance Famille » de l'Ardèche qu'elle partage globalement et notamment celle qui vise « à diversifier les modes de prévention et de protection de l'Enfance en danger » et celle qui se propose « de renforcer l'offre d'accueil et d'accompagnement des mineurs en grande difficulté ».

L'association revendique sa pleine et entière participation à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques en faveur de l'Enfance en danger, des jeunes en difficultés et de leurs familles.

3.3 Partenariat

L'association n'agit pas seule et s'appuie sur le maintien de liens étroits avec l'ensemble des acteurs en action avec nous autour de la personne accueillie et concernés par la protection de l'Enfance : Les services du Conseil Départemental, les magistrats, la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse), le secteur associatif habilité et plus globalement tous les acteurs privés et publics même au-delà de la santé et du social (Education, sports, loisirs...etc.)

4 – NOTRE MISSION, la protection de l'Enfance

Notre mission est d'accueillir et d'accompagner des enfants et des familles qui nous sont confiés soit par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance du département, soit par le juge des enfants.

Notre association intervient dans le territoire du sud de l'Ardèche sur 5 sites géographiques : Aubenas, Le Teil, Meysse, Privas et Villeneuve de Berg.

Aubenas :

- Un service « DECLIC » accueillant des jeunes de 17 à 21 ans suivis en appartement autonome (16 places)
- Un service d'Accompagnement Progressif en Milieu familial (SAPMF) de 35 places

Le Teil :

- Un service d'accompagnement Progressif en Milieu Familial (SAPMF) de 15 places
- Un service de rencontres médiatisées (ARPE)

Meysse :

- Un internat de 24 places sur 2 unités par tranches d'âge mixte (6-14ans et 14-17 ans)
- Un service d'accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) accueillant des jeunes de 17 à 21 ans suivis en appartement autonome de 12 places.
- Un service d'accompagnement de mineurs isolés étrangers de 26 places

Privas :

- Un service d'accompagnement Progressif en Milieu Familial (SAPMF) de 20 places.

Villeneuve de Berg :

- Un internat de 24 places répartis sur deux unités de vie, Lakota et le Patio en groupes verticaux mixtes avec un accueil privilégié de fratries.
- Un service de visites médiatisées (PREP)
- Un service d'accueil de jour accueillant 9 jeunes déscolarisés.

L'ensemble de ces services nous permettent de nous adapter à la situation singulière de chaque personne accueillie. Les équipes sont pluridisciplinaires, chaque service bénéficie d'un chef de service, d'une équipe éducative, d'un psychologue et de personnels de service.

Dans le cadre de la protection de l'Enfance, nous travaillons à accompagner les enfants, les jeunes et les familles dans une démarche d'autonomisation et de responsabilisation leur permettant de nous quitter après avoir acquis la connaissance et peut-être la maîtrise des outils nécessaires à l'organisation de leur vie.

5 - NOTRE ORGANISATION

5.1 Adhérents, Administrateurs et salariés

L'association trouve sa légitimité dans le soutien apporté par des personnes qui se reconnaissent dans notre projet. Les **adhérents** participent dans le cadre de l'Assemblée Générale aux décisions essentielles que prend l'association en vue de remplir sa mission.

Parmi ceux-ci, un certain nombre s'engage plus concrètement dans l'association. Ces **administrateurs** bénévoles s'impliquent directement dans le fonctionnement et le développement de nos structures d'accueil. Ils ont à cœur de faire partager ce projet associatif à tous les acteurs (bénévoles, salariés, partenaires...) en suscitant leur adhésion aux valeurs portées par l'association.

Pour remplir sa mission l'association emploie des professionnels **salariés** (une centaine pour accueillir les 200 situations qui nous sont confiées). L'association respecte le cadre d'exercice de l'activité de chacun des professionnels et attend d'eux le respect des valeurs, principes et orientations du projet associatif.

5.2 Gouvernance et Dirigeance

La raison d'être de notre association LE PHARE est d'accueillir, protéger et soutenir, dans une démarche désintéressée, des personnes en situation de vulnérabilité, notamment des enfants, en leur proposant des accompagnements éducatifs personnalisés, contribuant à leur épanouissement et à la conquête de leur autonomie.

Pour atteindre cette finalité et fédérer l'ensemble des parties prenantes, l'association met en place une organisation et un modèle de pilotage, qui reposent sur la mise en cohérence de ses fonctionnements avec l'ambition, les buts et les valeurs du projet associatif, et s'appuient sur une articulation étroite de :

- **La gouvernance assurée par des administrateurs bénévoles** mandatés par l'AG **pour donner le cap à suivre**, tout en étant les garants de la cohérence de l'action avec l'ambition du projet associatif
- **la dirigeance animée par des dirigeants professionnels** missionnés par le CA au vu de leurs compétences, **pour tenir ce cap** et organiser l'action

6 – PROJET STRATEGIQUE

6.1 Les axes de progrès

Pour atteindre ses objectifs, l'association s'est donné trois axes prioritaires de travail.

- Répondre aux besoins de la personne accueillie, en privilégiant tout au long de son parcours son écoute, sa participation et en gardant pour objectif la temporalité de son séjour. Dès son accueil, nous mettons en œuvre un projet d'accompagnement personnalisé avec les différents acteurs en lien avec la personne accueillie.
- Soutenir l'action des professionnels en améliorant le fonctionnement de l'organisation interne, en prenant en compte l'évolution des métiers et des compétences afin d'optimiser leur action. L'association s'engage auprès des salariés à leur fournir un contrat statutaire conventionnel et à mettre en place des conditions de travail et de communications gérées dans la bienveillance.
- Favoriser l'engagement des bénévoles vers des actions concrètes et faciliter l'accessibilité à l'action associative en développant une dynamique d'adhésions. Faire connaître les missions de protection de l'enfance confiées à l'association pour donner plus de visibilité à notre action

6.2 Nos objectifs pour les 5 ans à venir

- Se donner les moyens de signer un CPOM qui améliore l'adaptabilité du PHARE dans les modalités de prise en charge des personnes accueillies.
- Travailler sur l'adaptation des Maisons, y compris par l'innovation, pour une offre diversifiée et en adéquation avec l'environnement global et les besoins des personnes.
- Faire connaître mieux le projet associatif aux salariés. Mettre en place une évaluation annuelle du projet pour mesurer sa dynamique et son impact.
- Enraciner et conforter nos relations avec MPV (Maison Pour Vivre) dans la coopération technique mais aussi dans la dimension politique devant les autorités départementales.
- Redynamiser notre journée associative annuelle « faire ensemble » pour développer une plus grande connaissance réciproque des enjeux réciproques de la protection de l'enfance (salariés et bénévoles)
- Relancer les conférences du PHARE pour améliorer la visibilité de l'association et participer à l'action de formation des acteurs du secteur de l'enfance.
- Travailler sur le patrimoine dans une réflexion globale et à long terme sur le bâti associatif.

CONCLUSION

« Parce que les enfants sont plus vulnérables que les adultes, parce qu'ils n'ont ni droit de vote ni influence politique, parce que le développement sain des enfants est crucial pour l'avenir de toute société, le monde s'est doté de la Convention Internationale des droits de l'enfant » Rapport de l'UNICEF.

C'est dans cet esprit que l'association des maisons d'accueil Le PHARE entend promouvoir de façon ouverte et participative ses valeurs que ce soit au quotidien auprès des différents publics qu'elle accueille ou que ce soit comme acteur au sein des politiques publiques auxquelles elle prend part.

Villeneuve de Berg, le 15 Juin 2021